

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 24 septembre 2015

Etaient présents : Tous les conseillers, à l'exception de Mrs SCHUTZ et FISCHER, Mme BOUR (excusés)

La séance est ouverte à 20 h par M. BRUN Jean-Michel, Maire de COUME.

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE du 24 juillet 2015.

A la demande du Maire, le secrétaire de mairie donne lecture du procès-verbal de la réunion du 24 juillet 2015. Le procès-verbal est approuvé. Le Maire fait le point sur l'accueil périscolaire et constate que la fréquentation sur la tranche horaire (15 h 15 – 16 h 15) reste correcte malgré le fait que cette heure soit devenue payante depuis la rentrée scolaire. Le projet éducatif territorial a été approuvé par les services de l'Etat et la commune pourrait ainsi continuer à bénéficier d'une aide du fond de soutien. Concernant l'accessibilité des bâtiments et de la voirie, le dossier technique a été transmis à la Préfecture.

PARKING DU CIMETIERE

Le Maire informe le CM que l'avis de consultation des entreprises a été publié dans le républicain lorrain. Le chantier pourrait démarrer au cours du mois de novembre. Cette opération a bénéficié d'une subvention au titre des amendes de police et une subvention DETR a également été présentée auprès du sous-préfet de Forbach-Boulay. Le CM approuve le marché de maîtrise d'œuvre présenté par le cabinet d'études Thalgott de Metz pour un montant de 4 200,00 € HT.

Le CM donne son accord pour la publication d'un arrêté municipal limitant la vitesse des véhicules à 70 km/h route de Niedervisse.

Le Maire informe le CM de l'abandon du projet d'achat de la place à bâtir qui a fait l'objet d'une pré-réservation par M et Mme Briquet. Une nouvelle proposition pourrait être présentée à ces personnes.

TRAVAUX DIVERS

Concernant la mise en sécurité des abords des écoles, le CM donne son accord à l'achat de 2 radars pédagogiques mobile qui seront implantés rue de Guerting et rue principale et la fourniture de divers panneaux de signalisation.

La commune est toujours en attente de la subvention régionale pour le stade multisports qui sera implanté près du terrain de football. Le CM approuve le marché de maîtrise d'œuvre présenté par Stéphane Thalgott pour un montant de 7 180,80 € HT.

Le Maire fait le point sur les travaux réalisés au cours de l'été dans les bâtiments communaux, à savoir :

- le remplacement des radiateurs dans un logement communal
- la mise en peinture d'une salle de classe de l'école primaire
- la commande d'une vitrine d'exposition

La commune a prévu, conjointement avec M Lesniak, de canaliser le ruisseau dont le lit traverse les parcelles situées à l'arrière de la mairie.

Un devis a été sollicité auprès de la sté JD Travaux de Boulay pour la remise en peinture des lampadaires de la rue principale.

Le Maire présente les décisions rendues par la commission des travaux sur l'urbanisation future de la commune et il indique qu'il n'est pas utile de procéder pour le moment à la modification de la carte communale.

DECISIONS FINANCIERES

Le CM donne son accord au projet de numérisation des deux salles de classe de l'école primaire et approuve le devis présenté par la sté Atmosphère de Boulay pour un montant de 2 725,04 € HT ; Ce projet a été établi en concertation avec la personne enseignant et le Rectorat.

DIVERS

Le repas des Anciens a été fixé au dimanche 18 octobre à 12 H et la cérémonie des vœux a été fixée au samedi 9 janvier 2016 à 17 h 30.

Dans le cadre de la préparation de la campagne de fleurissement du village pour l'an prochain, le maire propose de mettre en place une commission qui sera ouverte à l'ensemble des personnes intéressées.

Le Maire fait un point d'information sur l'évolution prévisible du prix des ordures ménagères pour les années à venir compte tenu des difficultés financières que rencontre le Sydeme.

Le Maire,